

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 5 avril 2023, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers votants : 26

Présents : Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Jackie FORASTIER, Jean-Baptiste THOUET, Sébastien VOYARD, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine ECHAPT, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSEL, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric CLÉMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Maguy ROINÉ TENNEGUIN, Aurélie CAUTY, Nicole LOIRE MOREAU, Loïc VASSEUR, Lucien LORIEUX.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadège COUSSEAU donne pouvoir à M. Jean-Marc TRESSEL

Mme Emmanuelle VEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Aude BOURDIN

M. François LEBON donne pouvoir à M. Benoît BARANGER

M. Gilles PELLÉ donne pouvoir à Mme Catherine TENDRON

M. Michel CHOLLET donne pouvoir M. Jean-Baptiste THOUET

Absents excusés :

Mme Magali L'HERMITE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GASNIER est désigné pour remplir cette fonction.

D2023_189 FINANCES – ADOPTION DES TARIFS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur Benoît BARANGER, Maire

EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin de regrouper les différentes délibérations des tarifs des redevances d'occupation du domaine public de la commune, il a été décidé de concentrer en un seul document la présentation de ces tarifs.

La municipalité a également souhaité réévaluer les tarifs dans leur ensemble et en instaurer d'autres.

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des Finances, consultée le 4 avril 2023,

VU la délibération n°2017_079 en date du 4 juillet 2017, portant tarification des redevances d'occupation du domaine public ou privé de la commune,

VU la délibération n°2022_137 en date du 15 12 2022, portant tarification des redevances d'occupation du domaine public « Foires et marchés »,

VU la délibération n°2021_048 en date du 04 05 2021, portant tarification du cimetière,

VU la délibération n°2021_038 en date du 16 03 2021, portant tarification des salles communales,

CONSIDERANT le tableau en annexe reprenant l'ensemble de ces tarifs,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Pour : 26) :

APPROUVE les tarifs des redevances d'occupation du domaine public, visés ci-dessous :

I - ACTIVITE COMMERCIALE	
A - PERMISSION DE STATIONNEMENT	
1 - Emprise commerciale annuelle	
Etalage de produits ou équipements mobiles (par ex: bac à glace-appareils de cuisson-vitrine-rôtisserie) à la devanture ou bordure de trottoir - <i>emprise < 1m² facturé 1m²</i>	10 € le m ² par an
Panneau, flamme, porte menus sur pieds, bac à fleurs, kakémonos ... <i>hors terrasse - emprise < 1m² facturé 1m²</i>	10 € le m ² par an
Place réservée pour transports de fonds	900 € forfait annuel
Vente ou exposition de véhicules et 2 roues	10 € le m ² par an
2 - Terrasses ouvertes des bars ou cafés, salons de thé, restaurants (le mobilier est posé directement sur l'espace public)	
Terrasse en bordure de trottoir ou contre la devanture	10 € le m ² par an
Terrasse installée sous les halles (sauf mardi et samedi matin)	10 € le m ² par an
Extension de terrasse Rue du Tours - forfait saison estivale	15 € le m ² supplémentaire
Extension de terrasse Rue du Commerce - forfait saison estivale	5 € le m ² supplémentaire
3 - Occupations à la journée (utilisation ponctuelle)	
Vente, déballage, exposition devant la boutique - <i>emprise < 1m² facturé 1m²</i>	1 € le m ²
Les halles - forfait jour avec électricité	70 € forfait jour
Les halles - forfait jour sans électricité	60 € forfait jour
Camion vente outillage	60 € forfait jour
Food-truck, camion restauration ou boisson à emporter avec électricité	25 € forfait jour
Food-truck, camion restauration ou boisson à emporter sans électricité	15 € forfait jour
Camion fleuriste - Toussaint / Rameaux - par jour	30 € forfait jour
B - PERMISSION DE VOIRIE	
Terrasses fixes des bars ou cafés, salons de thé, restaurants (le mobilier est posé sur des planchers ou des structures semi-fixes)	13 € le m ² par an

C - DROITS DE PLACE	
Emplacement passagers - sous les halles	1.00 € / ml / jour
Emplacement abonnés - sous les halles	12.00 € / ml / trimestre
Emplacement passagers - hors halles	0,80 € / ml / jour
Emplacement abonnés - hors halles	9 € / ml / trimestre
Service énergie générale tous branchements confondus (balances et autres) : passagers	5 € / jour
Service énergie générale tous branchements confondus (balance et autres) : abonnés	20 € / mois
Service énergie pour balance sans autre branchement électrique : passagers	0 € inclus dans le service énergie
Service énergie pour balance sans autre branchement électrique : abonnés	0 € inclus dans le service énergie
II - TRAVAUX	
Echafaudage sur le domaine public	
Par jour le m ²	1 € le m ² / jour
Aire de chantier : toute surface utilisée pour des dépôts de matériaux et matériels, cabane de chantier, grue, bétonneuse, toupie, bennes à gravats, stationnement d'un véhicule etc... définie par des cotes hors tout, rubalises et tresses comprises.	
Par jour, le m ² (tout métrage est arrondi au métrage supérieur)	1 € le m ² / jour
Stationnement d'un véhicule léger (PTAC < 3,5 tonnes) pour petits travaux professionnels et dépannages	
Par demi-journée et par véhicule	1 € / demie- journée
Par jour et par véhicule	2 €
Déménagement (sur la valeur de 3 places de stationnement maximum) - camion ou monte meuble	
La demi-journée	20 €
La journée	40 €

III - MANIFESTATIONS - FETES	
Ventes au déballage (vide-greniers, brocantes, braderies)	
Brocante mensuelle de l'UCAB avec électricité - petit périmètre (Places des Halles)	25 € par jour
Brocante mensuelle de l'UCAB avec électricité - grand périmètre (Place des Halles, Eglise, Jules Cibot, Rue Pasteur)	50 € par jour
Vide-grenier d'été de l'UCAB avec électricité - très grand périmètre (Centre-Ville)	100 € par jour
Forfait les Halles	20 € par jour
Forfait Place Hublin	20 € par jour
Forfait Place de l'Eglise	20 € par jour
Forfait Parking Patinoire	20 € par jour
Voirie et places de stationnement	1 € le m² par jour
Parkings du plan d'eau (1 et 2)	70 € par jour et par parking
Cirques, compagnies de théâtres et fêtes foraines	
Places en centre-ville.	1 € le m² par jour
Parkings du plan d'eau	125 € par jour et par parking (eau et électricité incluses (150 € de caution))
Les halles	30 € par jour
Fêtes associatives ou de particuliers (hors ventes au déballage)	
Forfait les Halles	15 € par jour
Forfait Place Hublin	15 € par jour
Forfait Place de l'Eglise	15 € par jour
Forfait Parking Patinoire	15 € par jour
Voirie et places de stationnement	1 € le m² par jour
Parking du plan d'eau (1 et 2)	65 € par jour et par parking

IV- CIMETIERE	
Terrain concédé	
Concession temporaire - 15 ans	250 €
Concession trentenaire - 30 ans	400 €
Columbarium	
Concession temporaire - 15 ans	400 €
Concession trentenaire - 30 ans	795 €
Cavurne	
Concession temporaire - 15 ans	200 €
Concession trentenaire - 30 ans	300 €
V- AUTRE	
Cas de gratuité - fleurissement pieds de murs	

VI - SALLES COMMUNALES				
	Particuliers ou associations extérieures à Bourgueil	Associations domiciliées à Bourgueil	Particuliers domiciliés à Bourgueil	Entreprises
Salle des fêtes				
- Grande salle				
Journée en semaine	170 €	65 €	150 €	250 €
Samedi, dimanche ou jours fériés	400 €	155 €	300 €	500 €
Week-end	550 €	255 €	400 €	700 €
Week-end avec jour férié accolé	700 €	320 €	500 €	900 €
Forfait ménage	120 €	120 €	120 €	120 €
Caution matériel et salle	700 €	700 €	700 €	700 €
- Hall d'accueil				
Journée en semaine	90 €	45 €	60 €	
Samedi, dimanche ou jours fériés	200 €	105 €	150 €	
Week-end	280 €	155 €	200 €	
Week-end avec jour férié accolé	370 €	200 €	250 €	
Forfait ménage	80 €	80 €	80 €	
Caution	200 €	200 €	200 €	
Gratuité grande salle ou hall d'accueil : Une fois par an, sur autorisation et selon activité		0 €		
Salle Chantal Jeandrot				
Journée en semaine		85 €		
Samedi, dimanche ou jours fériés		100 €		
Week-end		/		
Week-end avec jour férié accolé		/		
Forfait ménage		20 €		
Caution		200 €		
Gratuité : Réunions de travail ou information (hors repas)		0 €		

Autres salles (à l'heure)				
Dojo	25 €	0 €		
Patinoire	50 €	0 €		
Gymnase	20 €	0 €		
Salle Yoga du gymnase	10 €	0 €		
Stade Foot	30 €	0 €		
Equipements sportifs complexe La Villate	10 €	10 €	10 €	
Caution	200 €	200 €	200 €	
Forfait ménage Dojo	80 €	0 €		
Forfait ménage Salle Yoga du gymnase	80 €	0 €		
Forfait ménage Patinoire	120 €	0 €		
Forfait ménage Gymnase	120 €	0 €		
Forfait ménage Stade foot	120 €	0 €		

APPLIQUE la nouvelle tarification, à compter de l'entrée en vigueur de la délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.


Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance le 11 avril 2023

**Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :**

**Le secrétaire de séance
Thierry GASNIER**



**Le Maire,
Benoît BARANGER**



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14 04 2023



ID : 037-213700313-20230411-D2023_189-DE